

## DEMANDE D'AUTORISATION POUR ABATTAGE D'ARBRE

Tout arbre dont le tronc est d'un diamètre supérieur à 25 cm, mesuré à 1 m du sol, les haies vives, les cordons boisés et les boqueteaux sont considérés comme un patrimoine à protéger (art. 9 à 21 du règlement d'application du 22.03.1989 de la Loi sur la Protection de la Nature des Monuments et des Sites).  
Les arbres fruitiers ne sont pas concernés.

**PUBLICATION AU PILIER PUBLIC:** du 18.09.2019 au 07.10.2019

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: Nadin Ochsenbein - Imhof  
Adresse: chemin de Ballerive 12  
Parcelle n°: 833  
Essence: Robinier Danger pour la population qui passent  
Diamètre à 1 m du sol: ca 1m Ø 40-50cm  
Motif de la requête: il me semble presque mort  
Date: 15.9.19 Signature: N. Ochsenbein

### PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

Arbre à 80% sec  
et dangereux pour  
la route

### DU SERVICE DES TRAVAUX

### ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

☐ bon

☐ moyen

☒ mauvais

☐ investigation nécessaire

### PLANTATION COMPENSATOIRE

☐ oui

☒ non

Date et signature: 18.09.2019

Date et signature: \_\_\_\_\_

André Cléménçon  
Garde forestier  
La Cour  
1427 Bonvillars

Visa du Municipal délégué: \_\_\_\_\_

La Municipalité autorise / refuse l'abattage avec / sans plantation compensatoire.

Date: \_\_\_\_\_

Taxe compensatoire: \_\_\_\_\_

### DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).

## DEMANDE D'AUTORISATION POUR ABATTAGE D'ARBRE

Tout arbre dont le tronc est d'un diamètre supérieur à 25 cm, mesuré à 1 m du sol, les haies vives, les cordons boisés et les boqueteaux sont considérés comme un patrimoine à protéger (art. 9 à 21 du règlement d'application du 22.03.1989 de la Loi sur la Protection de la Nature des Monuments et des Sites).  
Les arbres fruitiers ne sont pas concernés.

**PUBLICATION AU PILIER PUBLIC:** du 18.09.2019 au 07.10.2019

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: Nadin Ochsenbein - Imhof  
Adresse: chemin de Ballerive 12  
Parcelle n°: 833  
Essence: Danger pour la population qui passent  
Diamètre à 1 m du sol: ca 1m  
Motif de la requête: il me semble presque mort  
Date: 15.9.19 Signature: N. Ochsenbein

### PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

### DU SERVICE DES TRAVAUX

### ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

☐ bon ☐ moyen ☐ mauvais ☒ investigation nécessaire

### PLANTATION COMPENSATOIRE

☐ oui ☐ non

Date et signature: \_\_\_\_\_ Date et signature: \_\_\_\_\_

Visa du Municipal délégué: \_\_\_\_\_

La Municipalité autorise / refuse l'abattage avec / sans plantation compensatoire.

Date: \_\_\_\_\_ Taxe compensatoire: \_\_\_\_\_

### DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).

